Image not found or type unknown

Calcul Nombre trimestres cotisés en tant qu'apprentie

Par **Stéphanie18**, le **05/08/2019** à **16:47**

Bonjour,
Apprentie de 1978 à 1980 dans le privé , je percevais un salaire brut mensuel composé d'un salaire de base et d'avantages en nature. Cependant, le total brut mensuel n'était pas la base de calcul des cotisations sociales puisque cette dernière était forfaitaire.
Exemple : total salaire brut mensuel = 500 Francs et base forfaitaire de calcul des cotisations sociales = 70 Francs. Soit une Cotisation retenue de 6 Francs.

Est-ce le salaire brut versé ou la base forfaitaire des cotisations qui doit être retenu pour le calcul du nombre de trimestres pour la retraite.
Merci pour votre réponse.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **11/08/2019** à **19:34**

Bonjour
Nos excuses tout d'abord pour l'absence de commentaire depuis votre question, le forum droit du travail est un peu désert en nombre de bénévoles (vacances?).

Je vais essayer de vous aider

Depuis le 1er janvier 2014 les sont entièrement validées pour la retraite

Pour les droits jusqu'à fin 2013, vous pouvez obtenir des trimestres de 2 façons complémentaires : par votre rémunération ou par rachat.

Je pense qu'il faudrait faire le point précis de vos trimestre retenus et vous conseille de créer votre espace ici:

https://www.lassuranceretraite.fr/portail-services-ihm/index.html#/choixInscrire

https://espace-personnel.agirc-arrco.fr/shiro-cas

Par **P.M.**, le **11/08/2019** à **21:26**

Bonjour,

Je vous propose ce dossier...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés